

EVENOS – LES HERMITES - CREATION D'UN PROJET RESIDENTIEL

**ETUDE DES INCIDENCES
NATURA 2000**

18 DECEMBRE 2023



SOMMAIRE

1.1 NATURE DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION.....	4
1.2 LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU(X) SITE(S) NATURA 2000 ET CARTOGRAPHIE	6
1.3. DEFINITION ET CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET..	7
1.4. ÉTAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE	8
☐ PROTECTIONS :	8
☐ USAGES :	9
☐ MILIEUX NATURELS ET ESPECES :.....	10
<i>a. Les habitats naturels et la flore</i>	<i>10</i>
<i>b. Les espèces d'intérêt communautaires recensées dans la ZSC / ZPS</i>	<i>14</i>
<i>c. Synthèse concernant les enjeux sur les espèces d'intérêt communautaires.</i>	<i>18</i>
1.5 INCIDENCES DU PROJET – DÉVELOPPEMENT ET ARGUMENTATION.....	19.
☐ DESTRUCTION OU DETERIORATION D'HABITAT (= MILIEU NATUREL) OU HABITAT D'ESPECE (TYPE D'HABITAT ET SURFACE) :.....	19
☐ DESTRUCTION OU PERTURBATION D'ESPECES (LESQUELLES ET NOMBRE D'INDIVIDUS) :	21
1.6 CONCLUSION	22

1. DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

1.1 NATURE DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet porté par la SPLM, s'implante à l'ouest de la commune d'Evenos, dans le quartier des Hermites.

Ce projet prévoit la réalisation d'un parc résidentiel centré sur la mixité des usages. Il est ainsi prévu d'implanter dans le secteur d'étude 5 ilots bâtis, qui seront composés, de commerces en RDC et de logements sur les parties supérieures.

Il est prévu de proposer environ 84 logements répartis comme suit :

- 71 logements en accession
- 13 logements en locatif

Les commerces seront localisés dans les RDC des bâtiments des ilots A et B.

En terme d'emprise, le bâti s'implante sur 3700 m² et propose une SDP de 6060 m².

Le projet sera agrémenté par des espaces viaires et des zones de stationnement, à la fois en sous terrain (143 places) et en aérien (50 places).

Les entités paysagères les plus emblématiques dans le secteur seront préservées et intégrées dans le projet (ex bosquet de chênes avec restanques en pierre existantes). Les arbres remarquables, et les alignements de platane et micocouliers seront préservés.

Le secteur de projet bénéficie d'une ceinture boisée à proximité qui vient parfaire son insertion paysagère. Les espaces vacants seront retravaillés, afin d'offrir aux futurs habitants un cadre de vie de qualité, porté par des ilots de verdure et de fraîcheur grâce à la création d'un parc aménagé de 6000 m².

Le site offrant une pluralité de ressources paysagères, le projet s'articule autour de 4 éléments existants que sont : La Reppe, la grande prairie, le bosquet de chêne et la frange boisée. Le projet se base donc sur ces richesses végétales afin de promouvoir la réalisation d'un cordon végétal faisant la jonction entre ces 4 éléments. Ces aménagements seront le support du développement des modes de déplacements doux.

Le secteur d'étude présente d'ores et déjà des signes d'anthropisation et de pressions urbaines. En effet, il est notamment occupé par une maison et un terrain de sport (aire de jeux + city stade). La maison sera conservée (voir plan masse ci-après) alors qu'une partie du terrain de sport (city stade) sera délocalisé à l'ouest dans la grande prairie. Celui-ci bénéficiera d'amélioration lors de sa réfection avec, en particulier, une désimperméabilisation des surfaces, auparavant bétonnées.

Le terrain de sport actuel étant implanté sur une zone constructible, cette délocalisation permettra d'optimiser les espaces et de favoriser l'implantation des logements dans des espaces en accord avec la réglementation et les documents d'urbanisme en vigueur.

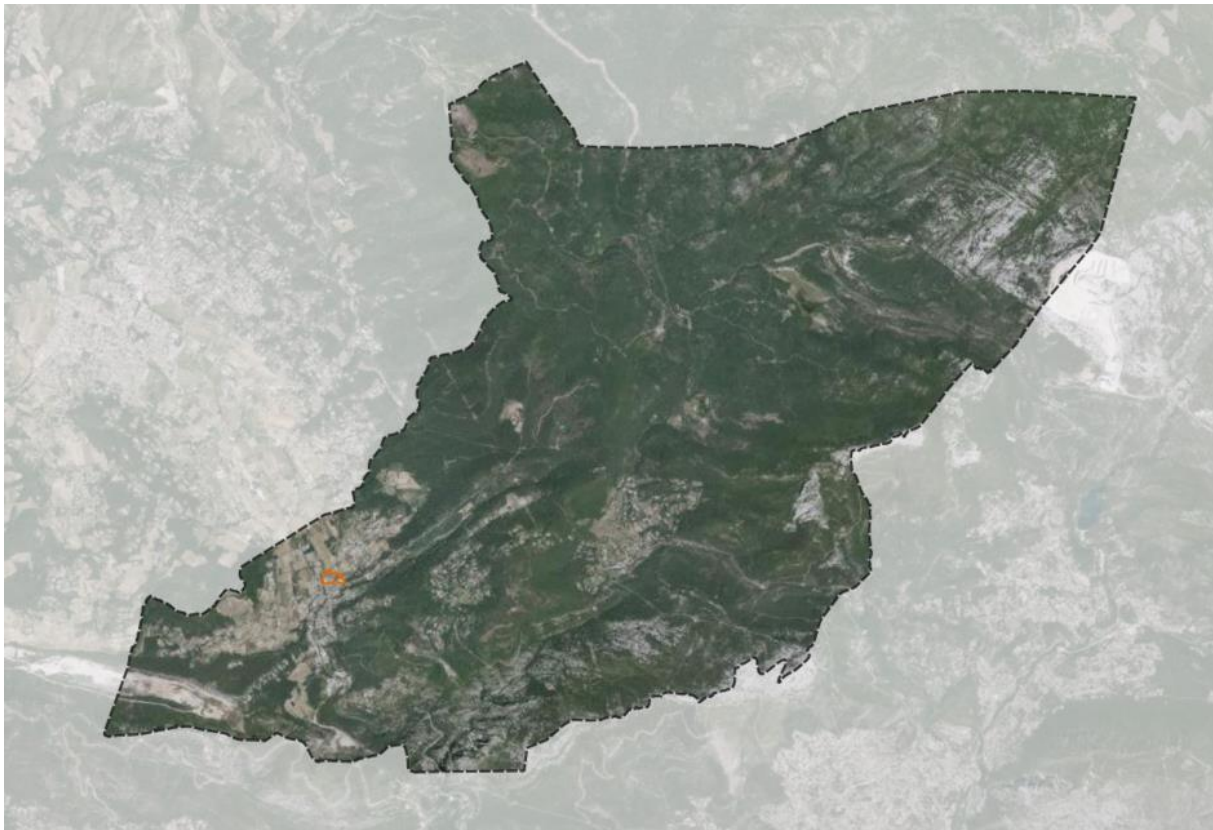


Figure 1 : Localisation du projet



Figure 2 : Présentation du projet

1.2 LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU(X) SITE(S) NATURA 2000 ET CARTOGRAPHIE

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un plan de situation détaillé (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé dans la commune **de Evenos, dans le département du Var (83)**.

La zone de projet est localisée :

- **En dehors des espaces Natura 2000, à environ 800 m de la ZSC « Mont Caume, Mont Faron, Forêt domaniale des Morières » (FR9301608)**

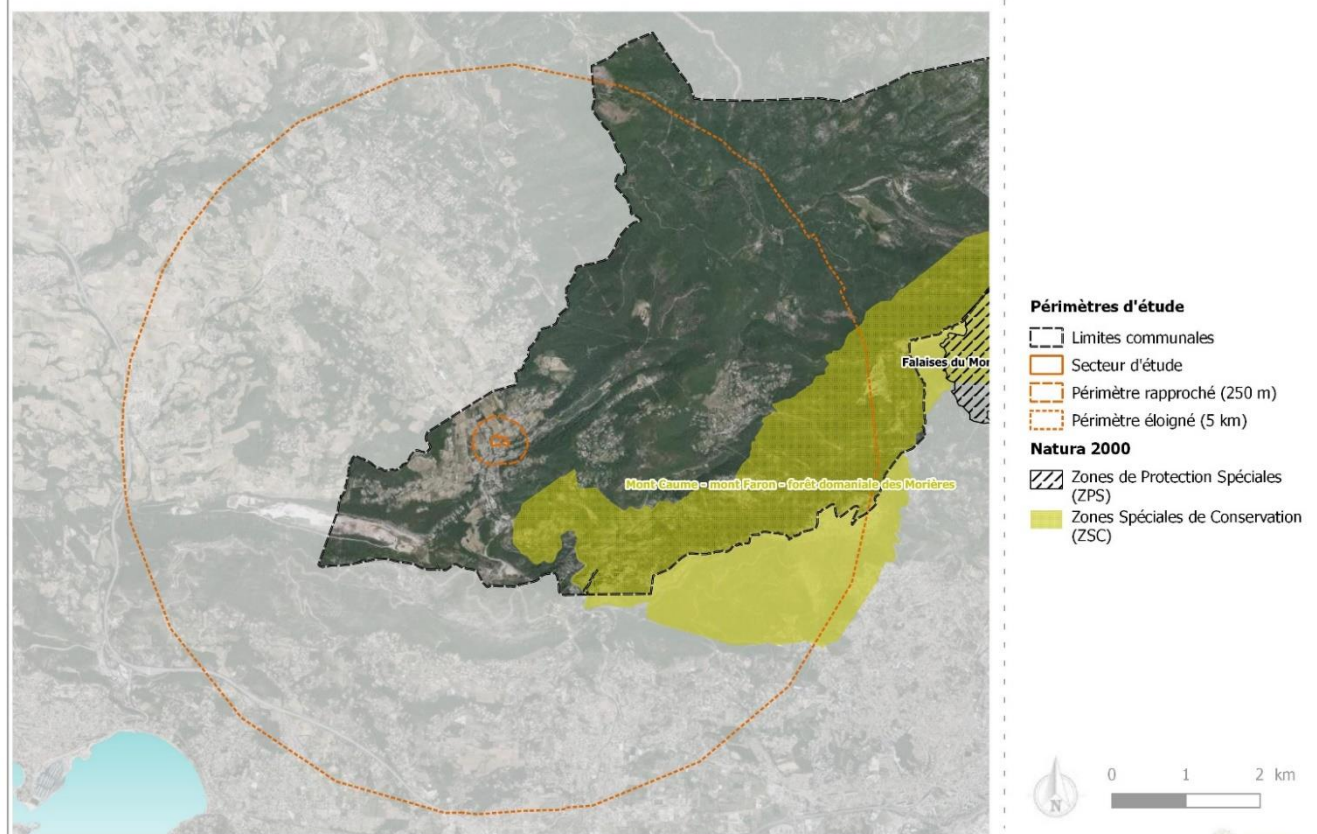
Le périmètre éloigné de 5 km, prend en compte cette zone Natura 2000. Elle sera donc considérée dans cette étude.

Les cartes ci-après permettent de rendre compte de la localisation du secteur d'étude, vis-à-vis de la zone Natura 2000 citée précédemment (**ZSC FR9301608**).

EVENOS (83) - Etude Natura 2000

Aménagement du quartier des Hermites

Présentation des zones Natura 2000 à l'échelle du périmètre éloigné

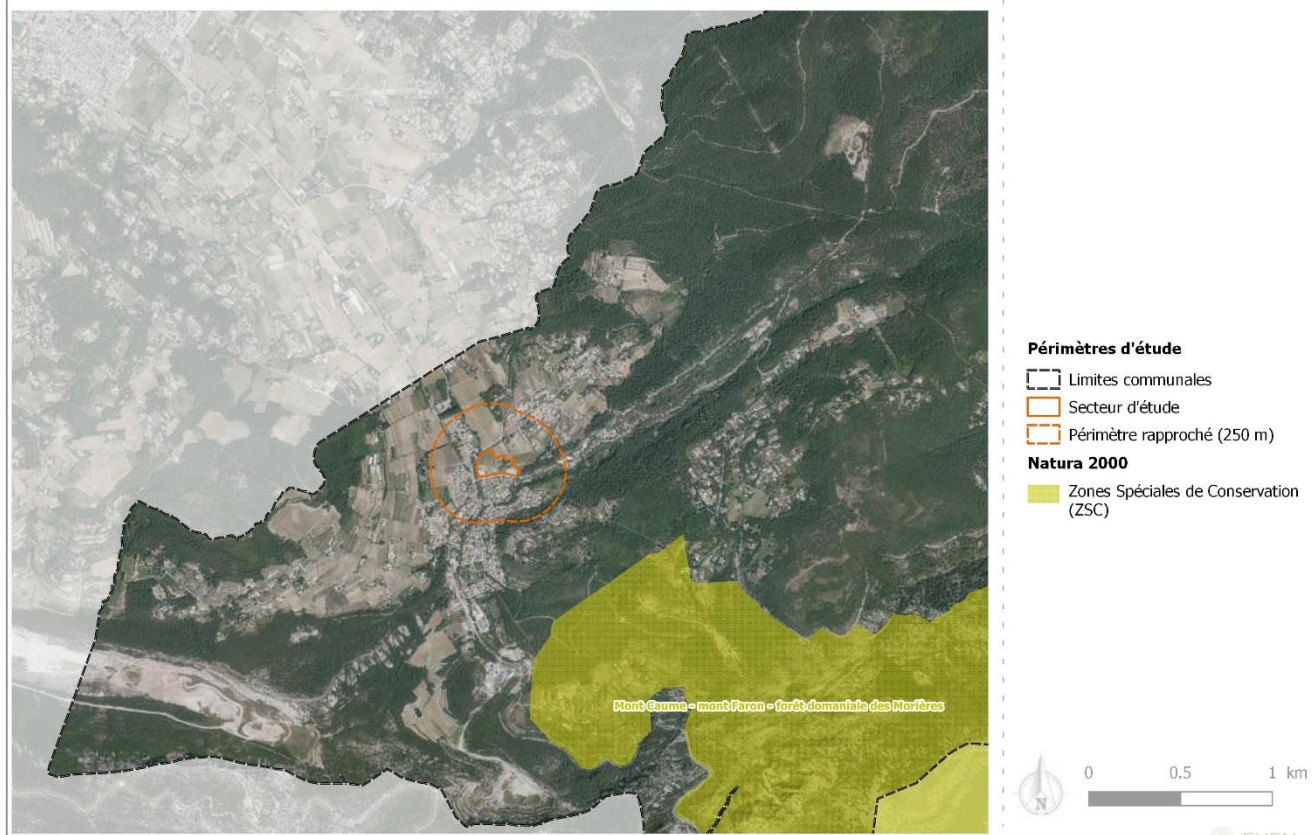


Décembre 2023 / Source : ORTHO HR, EVEN, INPN

EVENOS (83) - Etude Natura 2000

Aménagement du quartier des Hermites

Présentation des zones Natura 2000 à l'échelle du périmètre rapproché



Décembre 2023 / Source : ORTHO HR, EVEN, INPN

EVEN

1.3. DEFINITION ET CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

X Rejets dans le milieu aquatique

X Pistes de chantier, circulation

□ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

X Poussières, vibrations

X Pollutions possibles

X Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

X Bruits

□ Autres incidences

1.4. ÉTAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE

• PROTECTIONS :

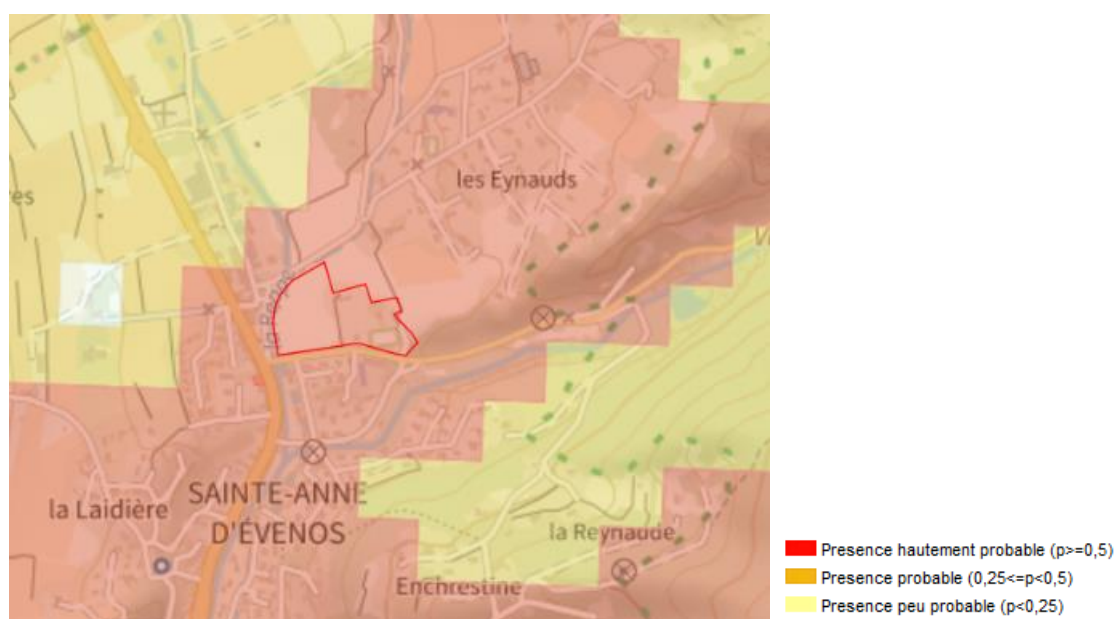
Le projet est situé dans des zonages environnementaux.

- ▣ Réserve Naturelle Nationale
- ▣ Réserve Naturelle Régionale
- ▣ Parc National
- ▣ Arrêté de protection de biotope
- ▣ Site classé
- ▣ Site inscrit
- ▣ PIC (projet d'intérêt général) de protection

X Plan national d'action du Lézard ocellé : Le secteur d'étude est localisé dans une zone de présence hautement probable de l'espèce.

X Plan national d'action de l'Aigle de Bonelli : Le secteur d'étude est localisé dans le domaine vital de l'espèce.

- ▣ Parc Naturel Régional
- ▣ ZNIEFF/ZICO
- ▣ Réserve de biosphère
- ▣ Site RAMSAR



Carte 1 : PNA du lézard ocellé à l'échelle du secteur d'étude (DREAL PACA)



Carte 2 : PNA de l'Aigle de Bonnelli (Domaine vital) à l'échelle du secteur d'étude (DREAL PACA)

- **USAGES :**

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

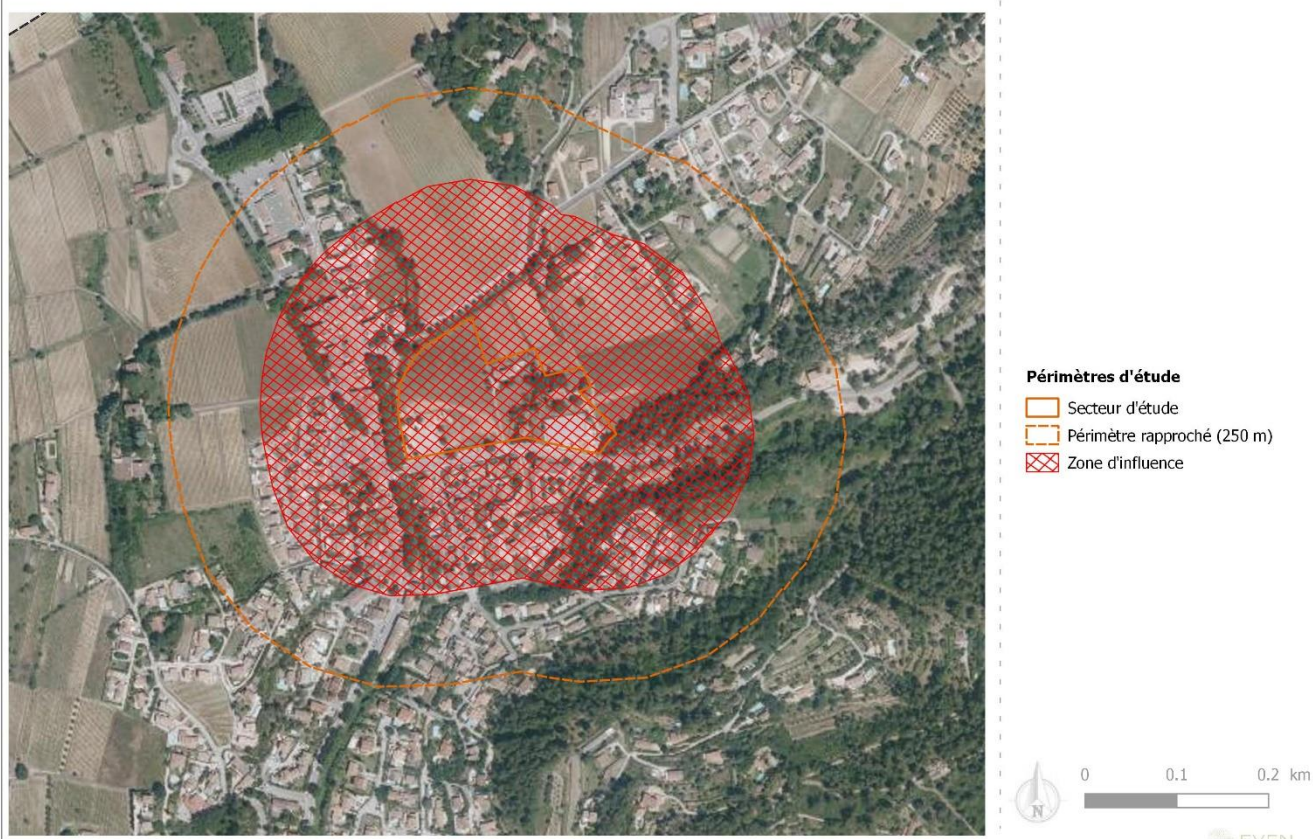
- ☐ Aucun
- ☐ Pâturage/fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ **Agriculture et friches agricoles : le reste du secteur d'étude est dominé par des friches et des zones rudérales**
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Cabanisation
- ☐ **Construite, non naturelle : en partie, avec la maison au centre du secteur d'étude**
- ☐ Autre (préciser l'usage) : Naturelle

La zone d'influence, au regard des informations déterminées précédemment, a été déterminée **150 mètres autour de l'emprise du projet.**

EVENOS (83) - Etude Natura 2000

Aménagement du quartier des Hermites

Présentation de la zone d'influence à l'échelle du secteur d'étude



Décembre 2023 / Source : ORTHO HR, EVEN



• **MILIEUX NATURELS ET ESPÈCES :**

a. Les habitats naturels et la flore

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces. Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence).

Selon le DOCOB et le Formulaire Standard de Données (FSD) fourni par l'INPN, la ZSC « Mont Caume Mont Faron Forêt domaniale des Morières » est concernée par 39 habitats d'intérêt communautaire dont 5 sont prioritaires :

- * **Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi**
- * **Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea**
- * **Sources pétrifiantes avec formation de travertins du Cratoneurion**
- * **Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (Tillaie-Erableiaie)**
- * **Bois méditerranéens à *Taxus baccata* (Houx)**

Le tableau ci-dessous, recense l'ensemble des habitats inventoriés dans la ZSC afin de déterminer si certains d'entre eux se retrouvent à l'échelle de l'emprise de projet.

Selon les cartes du DOCOB, le secteur d'étude est situé à distance de la ZSC et n'est pas non plus concerné par des habitats d'Intérêt Communautaire (IC). Ceux-ci ont tout de même été recherchés au niveau de l'emprise de projet et des espaces limitrophes. Ces éléments

ont été complétés par des inventaires écologiques réalisés sur site par Biotope, permettant d'illustrer l'ensemble de ces données bibliographiques.

Type d'habitats naturels	Intitulé N2000	Cocher si présence dans l'emprise projet	Commentaires
Milieux ouverts et semi-ouverts	4090 Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux 5210 Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp. 6110 Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables) 6220 Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea 6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i> 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>)		
Milieux forestiers	91B0 Frênaies thermophiles à <i>Fraxinus angustifolia</i> 9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion 92A0 Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> 92D0 Galeries et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>) 9320 Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i> 9340 Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> 9380 Forêts à <i>Ilex aquifolium</i> 9540 Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques 9580 Bois méditerranéens à <i>Taxus baccata</i>		
Milieux rocheux	7220 Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) 8130 Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles 8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique 8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique 8310 Grottes non exploitées par le tourisme		

Type d'habitats naturels	Intitulé N2000	Cocher si présence dans l'emprise projet	Commentaires
Zones humides	3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion 3290 Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion		
Milieux littoraux et marins			
Autres types de milieux	/		

Le secteur d'étude est situé en dehors de la ZSC. De ce fait, il ne peut pas interférer directement avec les habitats d'intérêt communautaires, et prioritaires recensés dans la ZSC.

Afin de déterminer si des habitats de tel catégorie peuvent tout de même être présents dans le secteur d'étude, des inventaires de terrain, ont été réalisés par Biotope sur le secteur d'étude et les espaces limitrophes.

Ci-dessous, le tableau et la carte, permettent de prendre connaissance des habitats identifiés à l'échelle du secteur d'étude :

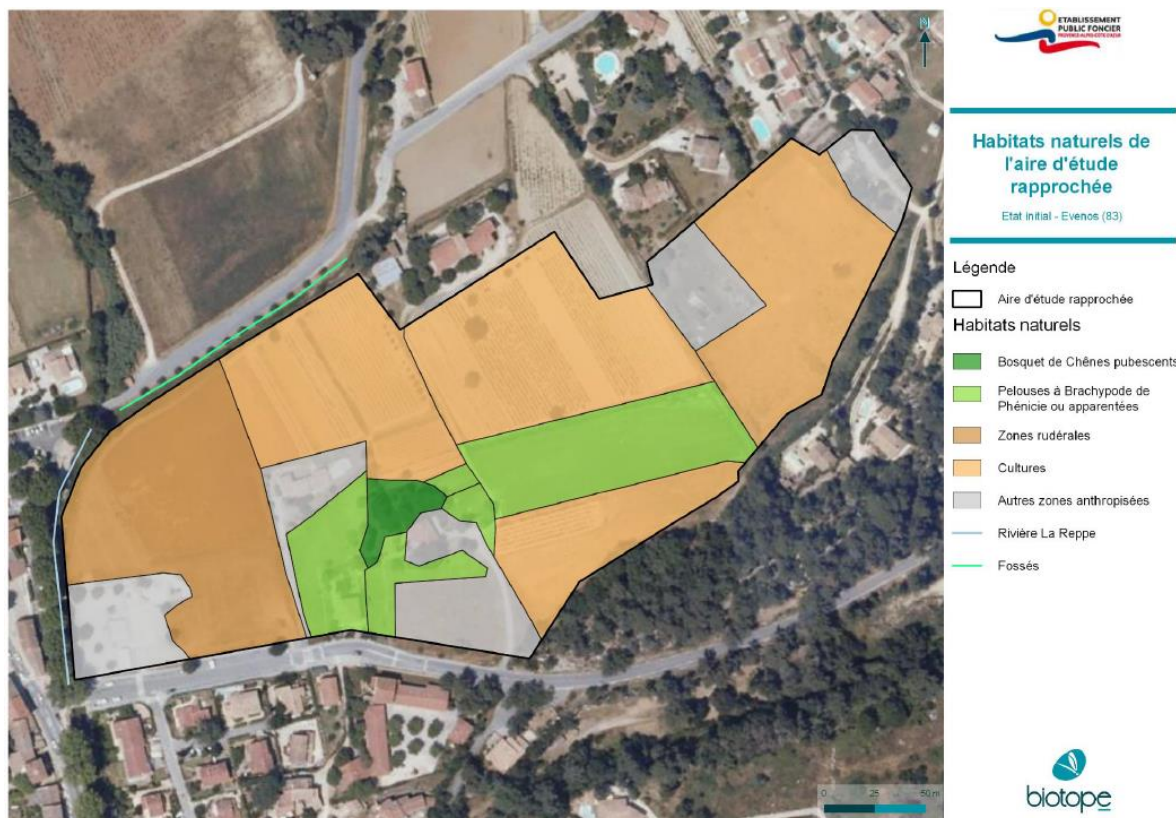
Libellé de l'habitat naturel, Description et état de conservation	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide	Dét. ZNIEFF	État de conservation	Enjeu écologique
Habitats aquatiques et humides								
Un fossé longe la limite nord de la zone d'étude. Ce fossé occasionnellement en eau lors des précipitations se déverse dans le cours d'eau La Reppe. La flore hygrophile est pauvre, réduite à quelques touffes de joncs (<i>Scripoides holoschoenus</i> , espèce commune)	-	37.7	E5.4	-	H	-	Non évalué, végétation régulièrement entretenue, peu typée	Faible
Habitats ouverts, semi-ouverts								
Pelouses à Brachypode de Phénicie ou apparentées Cette végétation herbacée, pionnière colonise les parcelles agricoles abandonnées. Les parcelles enrichies les plus évoluées tendent vers une végétation de pelouse à Brachypode de Phénicie.	<i>Brachypodietalia phoenicoidis</i>	34.36	E1.2A	-	NC	-	Non évalué Habitat de transition, post-cultural	Faible
Fourrés arbustifs Il s'agit d'une végétation ligneuse dense et ponctuelle de Genêt d'Espagne et/ou de ronces qui peuvent servir de zones refuges pour la faune locale (reptiles, amphibiens, petits mammifères).	<i>Pruno-Rubion fruticosi</i>	31.8	F3.2	-	NC	-	Non évalué Habitat secondaire, pionnier de recolonisation	Faible

Libellé de l'habitat naturel, Description et état de conservation	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide	Dét. ZNIEFF	État de conservation	Enjeu écologique
Habitats forestiers								
Bosquet de Chêne pubescent Quelques chênes se maintiennent au centre de la zone d'étude, entre des habitations, sous forme d'îlot. Ils forment un petit bosquet relictuel potentiellement attractif à la faune locale.	<i>Quercion ilicis</i> pro parte	84.3	G5.2	-	NC	-	Les chênes sont recouverts de Lierre qui les rend attractifs pour la faune. Habitat anecdotique, très ponctuel.	Faible
Habitats anthropisés								
Parcelles agricoles Les parcelles agricoles sont dominantes sur la zone d'étude et les environs. L'intérêt floristique de ces parcelles cultivées est généralement réduit en raison de la diversité floristique faible sur les marges, du fait des pratiques intensives.	-	82.1	I1	-	NC	-	Non évalué. Habitat artificiel.	Négligeable
Urbanisation Le bâti (résidences, terrains de sport, aires de jeux) est bien développé sur la zone d'étude et ses marges. Il s'accompagne de jardins et de zones rudéralisées colonisées par une végétation pionnière des terrains remaniés.	-	86, 85.3 et 87.2	J2	-	NC	-	Non évalué	Négligeable

Légende :

Libellé de l'habitat naturel : Les intitulés des typologies de référence sont parfois complexes et ont pu être adaptés au besoin de l'étude. Rattachement phytosociologique : syntaxon phytosociologique au niveau de l'alliance par défaut, voire de rang inférieur lorsque cela est possible (sous-alliance association, groupement...), selon le prodrome des végétations de France (Bardat et al., 2004) et autres publications du prodrome des végétations de France 2 (voir sources en bibliographie). Typologie CORINE Biotopes : typologie de description et de classification des habitats européens (Bissardon, Guibal & Rameau, 1997). Typologie EUNIS : typologie de description et de classification des habitats européens (Louvel et al., 2013).

Typologie Natura 2000 : typologie de description et de codification des habitats d'intérêt communautaire (Commission Européenne DG Environnement, 2013), dont certains prioritaires dont le code Natura 2000 est alors complété d'un astérisque. Zones humides : habitats caractéristiques de zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 selon la nomenclature CORINE Biotopes et/ou selon le Prodrome des végétations de France. Cette approche ne tient compte ni des critères pédologiques ni des critères floristiques – Légende : « H » => Humide ; « p » => pro parte. « NC » => non concerné. Dét. ZNIEFF : habitats déterminants pour la modernisation des ZNIEFF de la région PACA (2005).

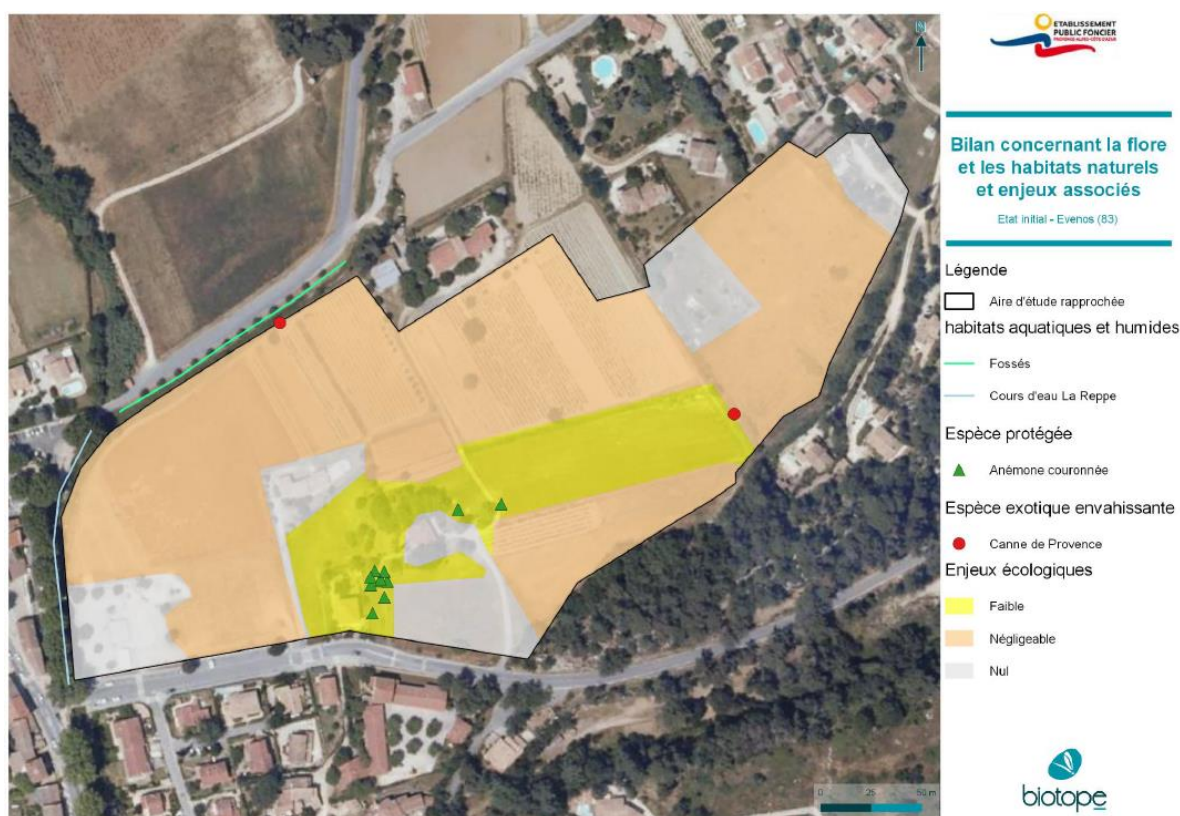


Carte 3 : Habitats naturels identifiés dans le secteur d'étude et espaces limitrophes (Biotope)

Selon l'ensemble des données fournies par Biotope, le secteur d'étude n'est concerné par aucun habitat d'intérêt communautaire et / ou prioritaire.

Concernant la flore patrimoniale, le DOCOB recense la présence de l'anémone couronnée, ou anémone des fleuristes (*Anemone coronaria*). Cette espèce a également été inventoriée dans le secteur d'étude à proximité des habitations. Il s'agit d'une espèce protégée au niveau national, mais celle-ci n'est pas reconnue comme une espèce d'intérêt communautaire.

→ Du fait que cette espèce soit à proximité d'habitations, il pourrait s'agir d'individus horticoles échappés de jardins, donc non issues d'une population ancienne et maintenant spontanée. Dans ce cas, cette espèce ne serait pas considérée comme un enjeu réglementaire.



Carte 4 : Bilan concernant la flore et les habitats naturels et enjeux associés (Biotope)

Selon les données fournies par le rapport de Biotope, les enjeux écologiques concernant la flore et les habitats sont identifiés comme globalement **faibles** dans le secteur d'étude et les espaces limitrophes.

Au regard de l'ensemble des éléments collectées, à l'échelle de la zone destinée à recevoir le projet, aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'apparaît présente. Seule l'anémone couronnée, espèces protégée à l'échelle nationale, a été identifiée, mais son origine horticole est fortement pressentie.

→ À ce titre, les enjeux sur les habitats prioritaires et d'intérêt communautaires, et la flore sont considérés comme faibles.

b. Les espèces d'intérêt communautaires recensées dans la ZSC / ZPS

Le tableau suivant présente les espèces avérées dans la ZSC (habitats). Elles sont classées en fonction de leur groupe biologique. Une colonne permet de mettre en évidence les espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site de projet.

La visite de terrain n'a permis d'identifier aucune espèce d'intérêt communautaire. C'est pourquoi, les éléments cartographiques du DOCOB ont été utilisés en complément, afin de préciser les espèces potentiellement présentes au droit de la zone d'emprise du projet.

Tableau 1 : Liste des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC

Groupe biologique	Espèce	Cocher si présence dans le secteur d'étude du projet Ou pressentie (x)	Autres informations ((statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...))
Poissons	- Blageon (<i>Telestes souffia</i>) - Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)		La zone d'emprise projet n'est pas concernée par des cours d'eau ou des espaces potentiels favorables à l'accueil de ces espèces.
Chiroptères	- Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	(X)	Selon les inventaires menés par Biotopie, cette espèce est considérée comme présente au regard des habitats favorables. – CHASSE
	- Petit murin (<i>Myotis blythii</i>)	(X)	Selon les inventaires menés par Biotopie, cette espèce est considérée comme potentiellement présente au regard des habitats favorables. – CHASSE
	- Murin de Capaccinii (<i>Myotis Capaccinii</i>)		Selon les données fournies par Biotopie, cette espèce n'est pas présente dans le secteur d'étude.
	- Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)		Selon les données fournies par Biotopie, cette espèce n'est pas présente dans le secteur d'étude.
	- Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)		Selon les données fournies par Biotopie, cette espèce n'est pas présente dans le secteur d'étude.
	- Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus Schreibersii</i>)	(X)	Selon les inventaires menés par Biotopie, cette espèce est considérée comme potentiellement présente au regard des habitats favorables. – CHASSE et TRANSIT
	- Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)		Selon les données fournies par Biotopie, cette espèce n'est pas présente dans le secteur d'étude.

Groupe biologique	Espèce	Cocher si présence dans le secteur d'étude du projet Ou pressentie (x)	Autres informations ((statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...))
	- Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)		Selon les données fournies par Biotope, cette espèce n'est pas présente dans le secteur d'étude.
	- Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)		Selon les données fournies par Biotope, cette espèce n'est pas présente dans le secteur d'étude.
	- Loup gris (<i>Canis lupus</i>)		Selon les données fournies par les inventaires de terrain, cette espèce n'est pas envisagée dans le secteur d'étude.
Insectes	- Écaille chinée (<i>Euplagia quadripunctata</i>)		Les inventaires menés par Biotope ne mettent pas en évidence la présence de ces espèces dans le secteur d'étude.
	- Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)		
	- Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)		
	- Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)		

Selon les données fournies par Biotope, seules 3 espèces de chiroptères sont considérées comme présentes dans le secteur d'étude et ses environs proches.

3 espèces ont été contactées au sein de l'aire d'étude. Il s'agit de la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), de la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) et du Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*).

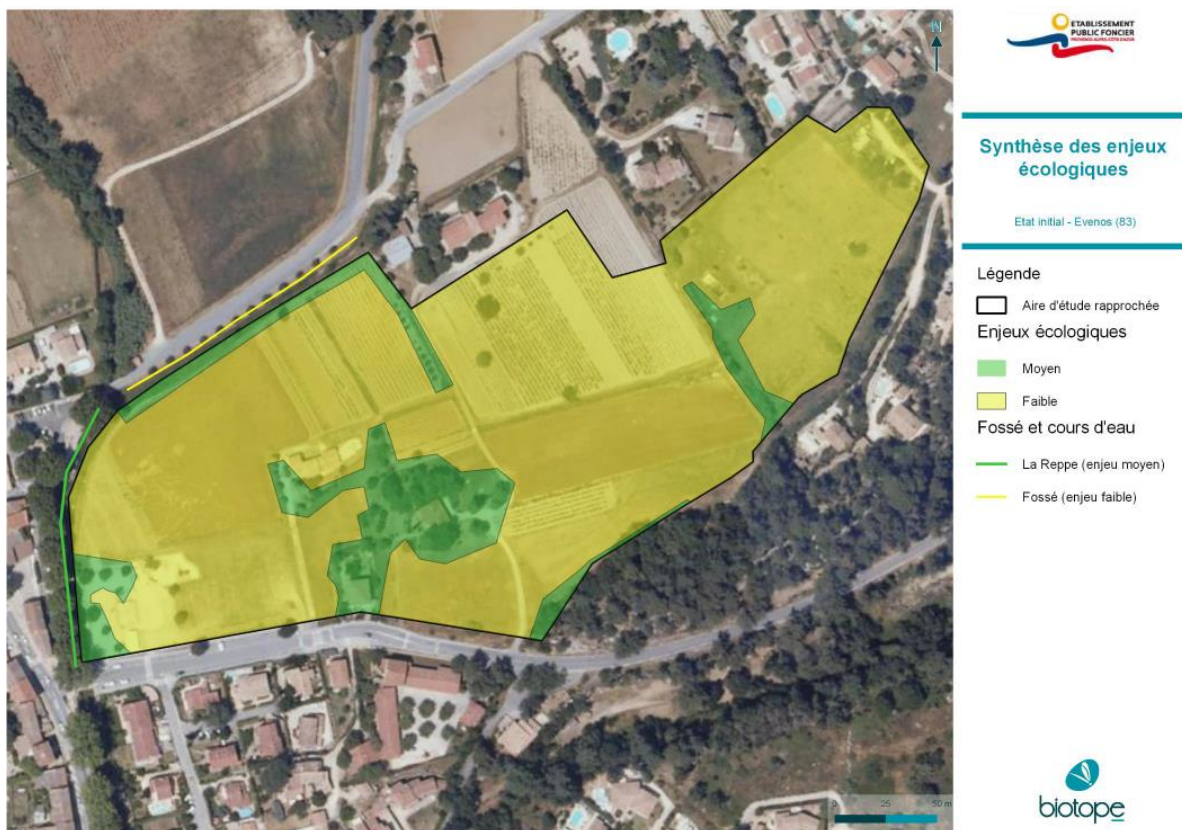
De plus, 6 autres espèces, non contactées, sont considérées comme présentes (dont un groupe d'espèces), en chasse et en transit sur l'aire d'étude rapprochée.

➔ **Au regard des habitats présents et de l'activité acoustique relevée, l'enjeu écologique de l'aire d'étude rapprochée est globalement faible en chasse et en transit. De plus, aucun gîte n'est considéré comme potentiel, seule la zone de vieux platanes reste favorable pour le gîte des chiroptères arboricoles, située hors zone d'étude.**

Les chiroptères pressentis dans le secteur d'étude sont envisagés pour les activités de transit et de chasse. Le secteur d'étude est en partie urbanisé et est situé à proximité de voiries et de zones construites. Les perturbations et les pressions anthropiques sont donc quasi permanentes et tendent à limiter le potentiel écologique du site de projet.

Ainsi, selon les expertises menées par Biotope, les enjeux écologiques sur le secteur d'étude sont jugés faibles à moyens.

Groupe biologique étudié	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée	Evaluation du niveau d'enjeu écologique
Flore et Habitats naturels	Une grande partie de l'aire d'étude rapprochée est concernée par des espaces particulièrement anthropisés (cultures, résidences, terrains de sport, aires de jeux) qui ne présentent pas d'enjeu vis-à-vis de la flore ou des habitats naturels	Nul à Négligeable
	Le reste de l'aire d'étude rapprochée est principalement constitué de Pelouses à Brachypode de Phénicie, d'un bosquet de Chêne pubescents, d'une zone rudérale à l'ouest, d'un fossé et du cours d'eau de la Reppe en bordure ouest.	Faible
	Concernant la flore, une espèce protégée a été observée à proximité d'une habitation, formant deux stations : l'Anémone couronnée (<i>Anemone coronaria</i>). Le caractère spontané de cette espèce n'est pas déterminé.	
Insectes	33 espèces d'insectes (sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée. Les milieux semi-naturels favorables à l'entomofaune échantillonnée sont peu diversifiés et dominés par des habitats rudéraux (friches, bordure de vigne, haies ...) ou soumis à un entretien régulier (pelouses situées au nord-ouest). Ils accueillent des cortèges composés d'espèces majoritairement communes et ubiquistes.	Négligeable
	La portion de la Reppe bordant l'aire d'étude à l'ouest est la seule entité écologique présentant un intérêt pour l'entomofaune. Ce ruisseau ensoleillé et riche en végétation est notamment favorable à la reproduction de l'Agrion de Mercure et ses berges accueillent (au moins ponctuellement) la Courtilière des vignes.	Moyen
Amphibiens	Trois espèces d'amphibiens protégées sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée (Rainette méridionale, Grenouille rieuse et Crapaud épineux). Elles ont une bonne représentation régionale et présentent ainsi un enjeu écologique négligeable à faible. Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent le cours de la Reppe, un bassin de jardin ainsi que les lisières de boisements situés au sud-est.	Faible
Reptiles	Une espèce de reptile, le Lézard des murailles, a été observée sur l'aire d'étude rapprochée, malgré un potentiel d'accueil intéressant pour d'autres reptiles tels que la Couleuvre de Montpellier, le Lézard à deux raies, la Couleuvre à échelons, la Couleuvre d'esculape ou le Seps strié.	Faible
Oiseaux	22 espèces ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée. Parmi elle, 5 espèces présentent un enjeu écologique moyen. Il s'agit du Faucon crécerelle (chasse potentielle uniquement), du Verdier d'Europe (en zone marginale), du Martinet noir (chasse potentielle uniquement), du Serin cini (nidification potentielle) et du Chardonneret élégant (nidification potentielle). Les secteurs de haies, massifs arbustifs et bosquets présentent un enjeu écologique moyen pour l'avifaune.	Faible, localement moyen
Mammifères terrestres (hors chiroptères)	Aucune espèce de mammifères terrestres n'a été observée lors des prospections de terrain. 6 espèces sont considérées comme présentes, en alimentation et en déplacement sur l'aire d'étude rapprochée. Parmi elle, 2 sont protégées à l'échelle nationale. Il s'agit du Hérisson d'Europe et de l'Ecureuil roux.	Négligeable
Chiroptères	3 espèces ont été contactées au sein de l'aire d'étude, lors des points d'écoute active. De plus, 6 autres espèces, non contactées, sont considérées comme présentes (dont un groupe d'espèces), en chasse et en transit sur l'aire d'étude rapprochée. Aucun gîte n'est considéré comme potentiel, seule la zone de vieux platanes reste favorable pour le gîte des chiroptères arboricoles, située hors zone d'étude.	Faible



c. Synthèse concernant les enjeux sur les espèces d'intérêt communautaires.

- **Les habitats d'intérêt communautaire** : le secteur d'étude n'est pas concerné par des habitats d'intérêt communautaires. **Les enjeux pressentis sur les habitats d'intérêt communautaires et prioritaires sont jugés faibles.**
- **La flore vasculaire** : Aucune espèce de flore d'intérêt communautaire n'a été identifiée. Aucune espèce d'intérêt communautaire ayant justifiée la désignation de la ZSC n'est identifiée dans le DOCOB.. **Par conséquent, les enjeux pressentis sur la flore d'intérêt communautaire sont jugés faibles.**
- **L'ichtyofaune** : Aucun cours d'eau n'est présent dans le secteur d'étude et sa zone d'influence. **Ainsi, les enjeux sur l'ichtyofaune d'intérêt communautaire sont pressentis comme nuls.**
- **Les mammifères hors chiroptères** : Aucune espèce de mammifère hors chiroptère, d'intérêt communautaire, n'est identifiée dans cette ZSC. **Par conséquent, les enjeux pressentis sur les mammifères d'intérêt communautaire hors chiroptères, sont jugés négligeables.**
- **Les chiroptères** : Sur les **9 espèces de chiroptères d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD**, seules **3 sont considérées comme présentes ou potentielles** dans la zone d'emprise du projet, et les espaces limitrophes. Le secteur d'étude présente des habitats favorables aux chiroptères, aussi bien pour les activités de dispersion, que de chasse. Les gîtes ne sont pas envisagés. **Par**

conséquent, les enjeux pressentis sur les chiroptères d'intérêt communautaires sont jugés faibles.

- **Les insectes :** sur les 4 espèces citées dans le DOCOB, aucune n'a été identifiée dans le secteur d'étude.
En ce qui concerne les odonates seul l'agrion de mercure a été identifiée dans l'ouest du secteur d'étude. Cependant cette espèce n'est pas identifiée comme une espèce d'intérêt communautaires ayant justifiée la désignation de la ZSC. **Les enjeux pressentis sur les insectes d'intérêt communautaires sont donc jugés faibles.**

1.5 INCIDENCES DU PROJET – DÉVELOPPEMENT ET ARGUMENTATION

- **DESTRUCTION OU DÉTÉRIORATION D'HABITAT (= MILIEU NATUREL) OU HABITAT D'ESPÈCE (TYPE D'HABITAT ET SURFACE) :**

La consultation des données du DOCOB, ainsi que la visite de terrain a permis de confirmer l'absence d'habitats d'intérêt communautaire sur le secteur d'étude et les espaces limitrophes directs. Selon ce même DOCOB, le secteur d'étude n'est pas nature à accueillir des habitats prioritaires.

Le secteur d'étude subit des pressions anthropiques importantes du fait de son emplacement en bordure de route et à proximité directe du centre urbain d'Evenos.

Par conséquent, les incidences sur les habitats d'intérêt communautaires sont jugées négligeables à faibles.

En ce qui concerne les habitats d'espèces, plusieurs espèces d'intérêt communautaires, ayant justifié la désignation de la ZSC, sont jugées potentielles dans la zone d'emprise du projet, et la zone d'influence du projet.

Les groupes d'espèces jugés potentiels dans la zone d'influence et la zone d'emprise du projet sont :

- Les chiroptères

Au regard des observations de terrain faites par Biotope, et des données fournies par le DOCOB de la ZSC, la zone d'emprise du projet ne semble représenter qu'une zone de chasse et de transit pour ces espèces nocturnes. Les gîtes ne sont d'ailleurs pas envisagés.

Comme évoqué précédemment, les habitats naturels en place sont soumis aux pressions anthropiques classiques des centres urbains. Les chiroptères sont donc principalement de passage et ne restent pas sur la zone pour la reproduction, ce qui limite fortement les incidences.

Quoi qu'il en soit, la réalisation du projet, va donc impliquer une détérioration de ces zones de chasse et de transit. Ces détériorations seront notamment dues au bruit, soulèvement de poussières, vibrations, lors de la phase de chantier.

Le projet fera l'objet d'une restructuration des espaces, avec notamment la création de zones de jonctions « continuités vertes ». Ces investissements devraient permettre de renforcer l'attrait du site pour ces espèces. Par conséquent, les incidences ne devraient être significatives qu'en phase de chantier. Par la suite le site devrait de nouveau satisfaire

ces espèces pour le transit et la chasse.

La présence de perturbations en phase de chantier implique la mise en place de mesures d'évitement et de réduction. Il est possible de proposer quelques mesures générales afin de limiter en partie ces incidences.

- **Des mesures d'évitement**

- **Respecter le cycle biologique des espèces** en démarrant les travaux en période automnale afin de défavorabiliser le site pour les espèces qui trouveront refuge dans le secteur d'étude. Le calendrier ci-dessous, présente les différentes étapes du cycle biologique des espèces et permet de localiser les zones préférentielles pour la réalisation des travaux, c'est à dire lors de l'absence des espèces du site.

Groupe biologique	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Flora			Floraison optimale							
Oiseaux	Hivernage		Prénuptiale		Nidification				Postnuptiale	
Mammifères hors chiroptères			Activité optimale							
Chiroptères	Hibernation			Transit printannier		Parturition			Transit automnal	
Amphibiens			Transit printannier							
Insectes et reptiles				Activité optimale						

- **Proscrire les travaux nocturnes** et la mise en lumière de la zone de chantier afin de ne pas déranger les espèces nocturnes (chiroptères)
- **Maintien des emprises chantier**
- **Création d'un chantier vert**, respectueux de l'environnement.

Ces deux mesures complémentaires visent à préserver les espaces adjacents de toute destruction, et aussi à limiter l'altération des entités non concernées par les aménagements. Cette mesure fait référence à la préservation d'éléments verts indispensables à la dispersion des chiroptères par exemple.

- **Des mesures de réduction :**

- **Maintien de certains éléments naturels (bosquet de chênes verts par ex...)** pendant puis après la phase travaux
- **Recréation de nouveaux éléments naturels après travaux** ce qui a pour objectif de maintenir, restaurer et valoriser la Trame verte existante, et ce malgré les aménagements prévus.
- Privilégier la plantation d'espaces végétales locales pour l'ornementation des espaces verts
- Enrichir le site en haies végétales
- Privilégier une gestion 0 phyto des espaces verts

⇒ **Ces mesures visent ainsi à maintenir / (re)constituer un réseau écologique cohérent, permettant le déplacement de la faune, servant de site de transit et de chasse**

⇒ **La mise en place de ces mesures permet de conclure sur des incidences non significatives sur les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces.**

- **DESTRUCTION OU PERTURBATION D'ESPÈCES (LESQUELLES ET NOMBRE D'INDIVIDUS) :**

Selon les recherches bibliographiques, et la visite de terrain, la zone d'emprise du projet et sa zone d'influence sont susceptibles d'accueillir des chiroptères, pour les activités de chasse et de transit.

En phase chantier, les espèces de chiroptères peuvent entrer en collision avec les engins de chantier, ou les infrastructures temporaires. Ces collisions peuvent affecter les espèces d'intérêt communautaire dans leur déplacement, voire provoquer leur mort. Les dérangements peuvent aussi affecter leur activité de chasse et limiter leur déplacement à l'échelle supra communale. Ces incidences directes et brutes peuvent notamment affecter leur succès reproducteur, et limiter l'efficacité dans l'élevage des jeunes conduisant, sur le plus ou moins long terme, à une diminution des effectifs selon les espèces considérées. Comme évoqué précédemment, des mesures **d'évitement** faisant référence **au cycle biologique des espèces**, au **respect des emprises de chantier** et à la mise en place d'un **chantier vert** (respect des emprises, zones de stockages des matériaux ...) peuvent être mise en place. Ces deux mesures concomitantes prévoient ainsi de **préserver les espaces naturels** environnants qui représentent les espaces de vie de ces espèces d'intérêt communautaire. **Le but final étant de ne pas impacter les éléments non concernés par le projet.**

Il est proposé dans un second temps de respecter le **cycle biologique des espèces** afin de ne pas faire intervenir les grandes phases de travaux lors des périodes les plus importantes pour les espèces (reproduction, élevage des jeunes...). Le chantier devra bénéficier **d'un éclairage adapté**, afin de limiter les dérangements vis-à-vis des espèces nocturnes lucifuges (chiroptères et éventuellement autre faune nocturne). Afin d'optimiser cette mesure, les chantiers nocturnes seront proscrits et les lumières du site seront éteintes afin de préserver les espaces naturels environnants, et limiter les impacts cumulés avec les zones urbaines présentes en périphérie.

En période de fonctionnement, la réalisation du projet va changer l'état initial de la zone d'emprise du projet. Les habitats identifiés seront remaniés pour en partie, laisser place aux constructions et zones de stationnement.

Dans la continuité des mesures mise en place lors de la phase chantier, la phase de fonctionnement peut être encadrée par la mise en œuvre de **mesures d'évitement et de réduction**.

Les mesures de réduction font référence au maintien des éléments de la TVB qui peuvent être préservés. Ceci prend en compte les haies et les arbres non concernés par des aménagements bâtis et donc des abattages. D'autre part, cette mesure peut être complétée par l'optimisation de la TVB par la création d'aménagements paysagers de qualité visant le renforcement du réseau écologique local.

Enfin, en phase de fonctionnement, dans le cas où le projet prévoit de mettre en place des dispositifs d'éclairage, ceux-ci devront être installés et choisis de façon à respecter la faune nocturne. Ces installations seront dirigées vers le bas et auront une longueur d'onde adaptée à la faune nocturne. Le but est de pouvoir mettre en valeur la zone de projet sans pour cela impacter les activités des espèces nocturnes principalement représentées par les chiroptères. La mise en place d'un système d'horloge et de détecteurs permettra de limiter au maximum l'éclairage la nuit, et favorisera le maintien de la trame noire.

Il est important de rappeler que le projet s'insère également dans la continuité des espaces résidentiels. Le secteur destiné à recevoir ce projet présente d'ores et déjà des faiblesses et des espaces en partie dégradés.

Les investissements réalisés en phase de projet permettront d'assurer une bonne fonctionnalité écologique du site et ainsi de préserver les activités de chasse et de transit des chiroptères.

La mise en place de l'ensemble de ces mesures d'accompagnement, d'évitement et de réduction, aussi bien en amont de la phase chantier, pendant la phase chantier, et pendant la phase de fonctionnement, permettent d'envisager des incidences résiduelles non significatives sur la ZSC « Mont Caume, Mont Faron, Forêt domaniale des Morières » (FR9301608).

1.6 CONCLUSION

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.
Le projet n'est pas de nature à porter atteinte à l'intégrité de la ZSC, et n'est pas non plus de nature à porter atteinte aux objectifs de conservation de la **ZSC « Mont Caume, Mont Faron, Forêt domaniale des Morières » (FR9301608)**.

**Agence Sud-Est
TOULON**

Siège social
45 rue Gimelli
83000 Toulon
04.94.18.97.18

Agence de PARIS

52 rue Jacques Hillairet
75012 Paris
01.53.46.65.05

Agence de LYON

78 rue de la Villette
69003 Lyon
09.72.46.52.02

Agence d'ANGERS

18 rue de Rennes
49100 Angers
09.65.10.52.24

**Agence Sud-Ouest
MONTAUBAN**

12 rue Edouard Branly
82000 Montauban
05.63.92.11.41



CITADIA



www.citadia.com • www.citadiavision.com